

## ANNEXE PROMOPIXEL - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LES EXTENSIONS SUIVANTES :

**.AEROPORT.FR, .AVOCAT.FR, .CHAMBAGRI.FR, .CHIRURGIENS-DENTISTES.FR,  
.EXPERTS-COMPTABLES.FR, .GEOMETRE-EXPERT.FR, .MEDECIN.FR,  
.NOTAIRES.FR, .PHARMACIEN.FR, .PORT.FR, .VETERINAIRE.FR**

version n° 1.1 du 24 janvier 2022

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine dans une extension ci-dessus supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre site internet](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

### Article .PROMOPIXEL.1. Organisation du nommage

Les extensions gérées par Promopixel sont des extensions sectorielles de second niveau en .FR réservées aux professions françaises réglementées qu'elles représentent.

Les différents intervenants dans l'organisation du nommage sont :

- Registre :  
**PROMOPIXEL (SMALLREGISTRY) :**  
<https://www.smallregistry.net>
- Registrar :  
**Gandi :** <http://gandi.net>

Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

### Article .PROMOPIXEL.2. Politiques d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine dans une extension gérée par Promopixel Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques à ces extensions, définies par Promopixel, les autorités sectorielles compétentes et la législation française, consultables aux adresses suivantes :

- Chartes de nommage :  
<https://www.smallregistry.net/chartes-de-nommage>
- Articles L.45, R.20-44-34 à R.20-44-50 du Code des postes et communications électroniques :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006070987>

Ces documents, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

### Article .PROMOPIXEL.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :  
<https://www.gandi.net/fr/domain/tld>  
(en choisissant l'extension concernée).

Les extensions gérées par Promopixel, dont les conditions d'éligibilité sont détaillées ci-après, sont réservées aux professions françaises réglementées qu'elles représentent.

L'adresse email du contact propriétaire doit appartenir à et être contrôlé par celui-ci. La fourniture de l'adresse email d'un tiers ou d'un prestataire n'est pas autorisée.

Dans tous les cas, l'enregistrement effectif et l'activation du nom de domaine requièrent la validation de l'autorité sectorielle compétente pour la profession représentée.

#### Conditions d'éligibilités applicables au .AEROPORT.FR

- L'enregistrement est réservé aux aéroports, aérodromes, altiports

et héliports.

- Le titulaire doit fournir son identifiant au répertoire INSEE.
- L'enregistrement effectif nécessite la validation de l'[Union des Aéroports Français](#).

#### Conditions d'éligibilité applicables au .AVOCAT.FR

- L'enregistrement est réservé aux avocats.
- Le titulaire doit fournir son identifiant au répertoire INSEE.
- Le nom de domaine ne doit pas inclure de mots correspondant à des villes, territoires ou pays ni des noms génériques susceptibles de laisser penser que l'avocat concerné aurait un quelconque monopole d'exploitation de l'activité juridique pour le secteur concerné.
- L'enregistrement effectif nécessite la validation du [Conseil National des Barreaux](#).

#### Conditions d'éligibilité applicables au .CHAMBAGRI.FR

- L'enregistrement est réservé aux établissements du réseau des chambres d'agriculture.
- L'enregistrement effectif nécessite la validation de l'[Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture](#).

#### Conditions d'éligibilité applicables au .CHIRURGIENS-DENTISTES.FR

- L'enregistrement est réservé aux chirurgiens-dentistes, SELARL et SCP ou toute société d'exercice (excluant donc les SCM, SEP et EPFC).
- Le titulaire doit être chirurgien-dentiste inscrit au tableau.
- Le titulaire doit fournir son identifiant au répertoire INSEE, ou son numéro RPPS.
- Le nom de domaine ne doit pas inclure de pseudonymes et localités.
- Le nom de domaine doit être de la forme :  
*dr-nom-champlibre.chirurgiens-dentistes.fr*,  
*docteur-nom-champlibre.chirurgiens-dentistes.fr*,  
*nom-champlibre.chirurgiens-dentistes.fr*,  
*scp-raisonsociale.chirurgiens-dentistes.fr*,  
ou *selarl-raisonsociale.chirurgiens-dentistes.fr*.  
Dans la forme *dr-nom-prenom.chirurgiens-dentistes.fr*, un seul nom de praticien est autorisé, l'association de noms est exclue.
- Le titulaire doit, préalablement à l'enregistrement du nom de domaine, signer et envoyer la demande d'obtention à son Conseil Départemental de l'Ordre.
- L'enregistrement effectif nécessite la validation de l'[Ordre National des Chirurgiens-Dentistes](#).

#### Conditions d'éligibilité applicables au .EXPERTS-COMPTABLES.FR

- L'enregistrement est réservé aux experts-comptables et cabinets d'experts-comptables.
- Le titulaire doit fournir son identifiant au répertoire INSEE.
- L'enregistrement effectif nécessite la validation du [Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables](#).

#### Conditions d'éligibilité applicables aux .GEOMETRE-EXPERT.FR

- L'enregistrement est réservé aux géomètres-experts.
- Le titulaire doit fournir son identifiant au répertoire INSEE.
- L'enregistrement effectif nécessite la validation du [Conseil](#)

#### **Conditions d'éligibilité applicables au .MEDECIN.FR**

- L'enregistrement réservé aux docteurs en médecine, SEL, SELARL et SCP ou toute société d'exercice (excluant donc les SCM, SEP et EPFC).
- Le titulaire doit fournir son identifiant RPPS.
- Le nom de domaine ne doit pas inclure de pseudonymes et localités.
- le nom de domaine doit être de la forme :  
*nom-prenom-specialite.medecin.fr*,  
*raison sociale-sel.medecin.fr*,  
*raison sociale-selarl.medecin.fr*,  
ou *raison sociale-scp.medecin.fr*.
- Le titulaire doit, préalablement à l'enregistrement, signer et envoyer la [Charte Qualité](#) à son Conseil Départemental de l'Ordre.
- L'enregistrement effectif nécessite la validation de l'[Ordre National des Médecins](#).

#### **Conditions d'éligibilité applicables au .NOTAIRES.FR**

- L'enregistrement est réservé aux notaires.
- Le titulaire doit fournir son identifiant au répertoire INSEE.
- Le format du nom de domaine dépend du statut du titulaire et est détaillé sur le site du Registre :  
<https://www.smallregistry.net/chartes-de-nommage/notaires.fr> ;
- L'enregistrement effectif nécessite la validation du [Conseil Supérieur du Notariat](#).

#### **Conditions d'éligibilité applicables au .PHARMACIEN.FR**

- L'enregistrement est réservé aux pharmaciens inscrits au tableau de l'Ordre national des pharmaciens.
- Le nom de domaine doit correspondre à l'entité du titulaire (nom, raison sociale...).
- L'enregistrement effectif nécessite la validation de l'[Ordre National des Pharmaciens](#).

#### **Conditions d'éligibilité applicables au .PORT.FR**

- L'enregistrement est réservé aux membres de l'Union des Ports de France.
- Le nom de domaine doit correspondre à l'entité du titulaire (raison sociale...).
- L'enregistrement effectif nécessite la validation de l'[Union des Ports de France](#).

#### **Conditions d'éligibilité applicables au .VETERINAIRE.FR**

- L'enregistrement est réservé aux vétérinaires.
- Le titulaire doit fournir son identifiant au répertoire INSEE.
- Le titulaire doit uniquement utiliser une adresse email en [@veterinaire.fr](mailto:@veterinaire.fr) (gratuitement disponible auprès de l'Ordre National des Vétérinaires).
- L'enregistrement effectif nécessite la validation de l'[Ordre National des Vétérinaires](#).

#### **Article .PROMOPIXEL.4. Durée d'enregistrement**

La durée d'enregistrement est de 1 an. Pour éviter la destruction

d'un nom de domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

#### **Article .PROMOPIXEL.5. Tarifs**

Nos grilles de prix sont consultables sur :  
<https://www.gandi.net/fr/domain/tld>

#### **Article .PROMOPIXEL.6. Données personnelles**

Vous consentez à la collecte, l'utilisation, la copie, la distribution, la publication, notamment dans la base de données [Whois](#) publique du Registre si applicable, la modification et à tout autre traitement de Vos données personnelles par le Registre, son opérateur technique et leurs mandataires et agents ayant pour finalité la fourniture des services de Registre et conformément aux lois applicables.

#### **Article .PROMOPIXEL.7. Règlement des litiges**

Le Registre ne prévoit aucune procédure alternative de règlement des litiges sur les noms de domaine.

#### **Article .PROMOPIXEL.8. Transfert (changement de Registrar)**

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins un mois avant Expiration).

Le transfert renouvelle le nom de domaine pour un an.

#### **Article .PROMOPIXEL.9. Changement de propriétaire**

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire renouvelle le nom de domaine pour un an.

Le Registre ainsi que l'autorité sectorielle compétente procéderont à la vérification de l'éligibilité du nouveau titulaire.

#### **Article .PROMOPIXEL.10. Processus de destruction**

**À expiration**, le nom de domaine est supprimé. Il est possible de procéder à sa restauration au cas par cas, pendant une période de 30 jours, en contactant Notre service clients.

Faute de restauration dans ce délai, le Registre place le nom de domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le nom de domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

-fin de l'annexe .PROMOPIXEL-